

EXTRAIT DES DELIBERATIONS CARIGNAN DE B

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPAR

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

Nombre de membres :

En exercice: 27Présents: 17Votants: 27Procuration(s): 10

Absent(s) excusé(s): 0Absent(s): 0

Del 2023 25

Date de convocation : Le 24 mars 2023

Date d'affichage : Le 24 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS: Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARISBROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Monsieur Christophe COLINET donne pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Madame Aurélie LACOMBE donne pouvoir à Monsieur Laurent JANSONNIE, Monsieur Nicolas RAMON donne pouvoir à Madame Sandrine LACOSTE, Madame Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à Madame Karine VIROT, Monsieur Charles ARIS-BROSOU donne pouvoir à Monsieur Cédric FLOUS, Monsieur Anthony BROUARD donne pouvoir à Madame Cécile PEREZ, Madame Sylvie LHOMET donne pouvoir à Monsieur Etienne LHOMET, Monsieur Patrice DANIAUD donne pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Bernard LACAZE donne pouvoir à Madame Martine LACLAU, Monsieur Philippe CASENAVE donne pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL

Excusé(e)(s):-

Absent(e)(s):-

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BONNAT

Délibération 2023-25

Objet : FINANCES - BUDGET - Affectation du résultat - Budget Energie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats apparaissent conformes aux comptes de gestion, il convient d'affecter les résultats comme suit :

Reports:

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 11 440,54 € Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 4 194,48 €

Soldes d'exécution:

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 167,28 € Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 37 566,15 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 € En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €



EXTRAIT DES DELIBERATIONS CARIGNAN DE B

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPAI



Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068): 0.00 €

Excédent reporté de la section Investissement de 2022 pour 2023 : 4 361,76 € Excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2022 pour 2023 : 49 006,69 €

Après délibération, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents et/ou représentés moins 4 abstentions décide :

- de se prononcer favorablement sur l'affectation du résultat du budget énergie pour l'exercice 2022 vers 2023
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents qui se réfèrent à ce dossier.

Détail du vote : ☑ 23 « Pour »

□ « Contre »☑ 4 Abstentions

■ Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance

Michel BQNNAT

Le Maire de Carignan de Bordeaux, Thierry GENETAY